

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 261

présenté par

M. Robiliard, M. Sirugue, M. Germain et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« outre-mer »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« soit dans les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.